

MAITRISE D'OUVRAGE

Académie Nationale de Médecine
16 rue Bonaparte
75272 Paris Cedex 06



PROJET

Rénovation d'un appartement
50 rue de Maubeuge
75009 Paris

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

MARCHE A PROCEDURE ADAPTEE **MAPA : n° ANM - 2018 - 1**

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES
30/03/2018

Règlement de la consultation - MAPA: n°ANM-2018-1 - Mars 2018

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

SOMMAIRE

ART. 1 - OBJET DE LA PROCEDURE DE MAPA	3
1-1 Objet général	
1-2 Objet détaillé/type de marché	
ART. 2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION	3-4
2-1 Etendue de la consultation	
2-2 Maîtrise d'œuvre	
2-3 Décomposition en lots	
2-4 Nature de l'attributaire	
2-5 Contrôle technique	
2-6 Modifications au Dossier de Consultation des Entreprises	
2-7 Variantes et options	
2-8 Délai d'exécution	
2-9 Modification de détail au dossier d'exécution	
2-10 Délai de validité des offres	
2-11 Modalités de paiement	
ART. 3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES	5
3-1 Délivrance des dossiers de consultation	
3-2 Dossier remis aux candidats	
ART. 4 - PRESENTATION DES OFFRES	5-6
4-1 Modalités de transmission des offres	
4-2 Composition des offres	
4-3 Date limite de réception	
ART. 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES	6-7
5-1 Jugement des offres	
5-2 Négociation	
ART. 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DU SITE	7
6-1 Renseignements complémentaires	
6-2 Visite du site	

ART. 1 - OBJET DE LA PROCEDURE DE MAPA

1-1 Objet général

La présente consultation porte sur la rénovation d'un appartement situé au 50 rue de Maubeuge, 75009 Paris. L'appartement est au 1ème étage, porte de gauche.

1-2 Objet détaillé/type de marché

Marché de travaux

ART. 2 – CONDITION DE LA CONSULTATION

2-1 Etendue de la consultation :

La présente consultation est lancée sous la forme d'une procédure adaptée (MAPA) selon l'article 28 du Code des Marchés Publics.
C'est un marché de travaux.

2-2 Maîtrise d'Oeuvre de conception :

La maîtrise d'œuvre de conception est assurée par l'agence ID-wad - EURL Raphaël Bouchemousse
64 rue Taitbout - 75009 Paris
Tel. :01 43 35 05 80

2-3 Décomposition en lots :

Le marché n'est pas alloti. C'est un marché global. Les entreprises doivent répondre en TCE.

2-4 Nature de l'attributaire :

Le Marché sera conclu soit avec un prestataire unique, soit avec des prestataires groupés solidaires ou groupés conjoints
Le mandataire du groupement conjoint sera solidaire de chacun des membres du groupement.

2-5 Contrôle technique :

L'ouvrage à réaliser est soumis à l'autocontrôle de l'Entreprise dans le cadre de sa garantie.

2-6 Modifications au Dossier de Consultation des Entreprises :

Aucune modification ne peut être apportée au DCE (dossier de consultation des entreprises) par les candidats. Toute observation éventuelle sur les clauses de ce DCE devra impérativement être adressée à ID-wad au plus tard six jours (cf. art. 160 du CMP) avant la date limite de remise des offres.

2-7 Variantes et options :

Les variantes sont autorisées. Toutefois, les entreprises devront obligatoirement répondre sur l'offre de base.

2-8 Délai d'exécution :

Le délai d'exécution est fixé à 6 semaines.

Si l'Entreprise estime un délai d'exécution supérieur, il devra être précisé dans l'acte d'engagement. Il sera contractuel de même que le planning détaillé qui sera joint.

2-9 Modification de détail au dossier de consultation :

Le Maître de l'ouvrage se réserve le droit d'apporter au plus tard 15 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

2-10 Délai de validité des offres :

Le délai de validité des offres est fixé à 120 jours à compter de la date limite de remise des offres.

2-11 Modalités de paiement :

Les modalités de financement et de paiement sont les suivantes.

Les factures du titulaire doivent être adressées, après réception des prestations correspondantes, au cabinet ID-wad pour validation. Les factures validées seront transmises au Cabinet Castin Gilles Villaret par ID-wad.

La facture doit comprendre, outre les indications prévues par la réglementation de la comptabilité publique, les renseignements suivants :

- la référence du présent marché,
- la désignation de la prestation,
- le montant H.T. à payer,
- le taux ou le montant de la TVA applicable au jour de la facturation,
- le montant T.T.C.,
- le numéro de compte bancaire ou postal.

Les sommes dues sont payées dans un délai maximum de 45 jours à compter de la réception de la facture par le cabinet Castin Gilles Villaret. En cas de versement d'intérêts moratoires, leur taux est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle ces intérêts ont commencé à courir, taux augmenté de deux points.

ART. 3 - DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

3-1 Délivrance des dossiers de consultation

Le dossier de consultation des Entreprises est délivré sur demande.
Les demandes de dossier sont à adresser à

- courrier : ID-wad
64 rue Taitbout
75009 Paris
- courriel : bouchemousse@id-wad.com

3-2 Dossier remis aux candidats

Le dossier remis au candidats comprend les pièces suivantes:

- le présent règlement de la consultation
- le cahier des charges décrivant l'expression des besoins et les modalités d'exécution des prestations
- le dossier de plans
- le rapport de diagnostic amiante et plomb avant travaux

ART. 4 - PRESENTATION DES OFFRES

4-1 Modalités de transmission des offres

Les candidats transmettent leur offre de deux manières:

- soit au format papier à l'adresse postale indiquée ci-dessous:
ID-wad
64 rue Taitbout
75009 Paris
- soit par voie électronique à l'adresse mail suivante : bouchemousse@id-wad.com

4-2 Composition des offres

Les offres seront obligatoirement rédigées en français.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces indiquées dans l'avis du marché, datées, tamponnées et signées par lui :

4-3 Date limite de réception

Les offres devront impérativement parvenir avant le 30 Mars 2018 à 16H00. A défaut, elles ne pourront être examinées. Dans le cas d'une offre au format électronique, un accusé réception de l'offre sera envoyé au candidat dès réception du message électronique.

ART. 5 - MODALITES ET CRITERES DE SELECTION DES OFFRES

5-1 Jugement des offres

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du Code des Marchés Publics.

Les critères retenus pour le jugement des offres seront, par ordre d'importance :

- Valeur technique : 30%
- Prix des prestations : 40%
- Délai d'exécution :30%

5-2 Négociation

Dans le souci du respect de l'égalité entre les candidats, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de recourir à la négociation.

ART. 6 - RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES ET VISITE DU SITE

6-1 Renseignement complémentaire

Pour obtenir tout renseignement complémentaire qui leur serait nécessaire au cours de leur étude, les candidats devront en faire parvenir la demande à :

ID-wad
64 rue Taitbout - 75009 Paris
Tel: 01 43 35 05 80
Courriel: bouchemousse@id-wad.com

6-2 Visite du site

Une visite obligatoire du site est prévu pour les candidats souhaitant visiter l'appartement à la date suivante: le VENDREDI 16 Mars entre 10H00 et 12h00.

Les candidats devront prendre contact en amont avec ID-wad pour avoir les code d'accès de l'immeuble.

Aucune autre date de visite ne pourra être demandée.

Faire précéder la signature de la mention
«lu et accepté»

Cachet et signature de l'Entreprise

A , le